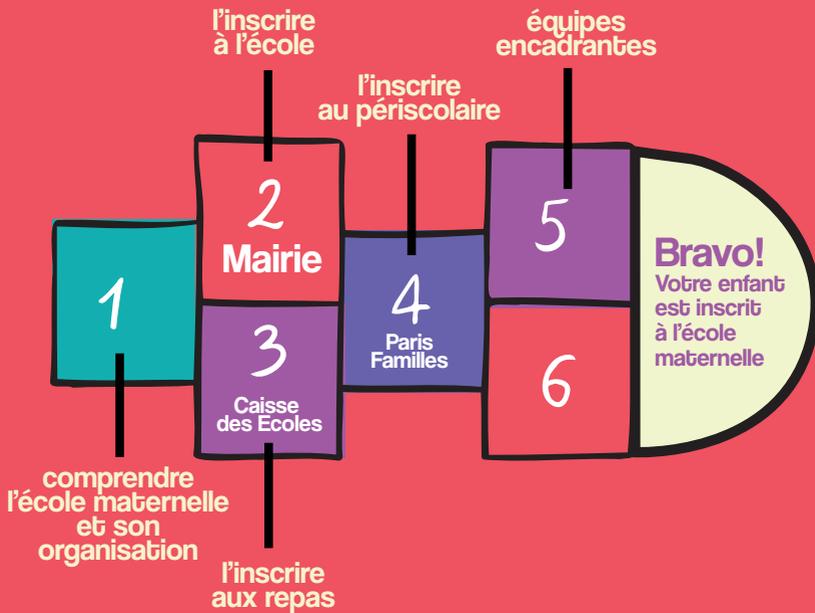


GUIDE PRATIQUE

Votre enfant
entre à l'école Maternelle?
On vous explique tout,
étape par étape.



1

COMPRENDRE l'école maternelle et son organisation

L'école maternelle est différente d'une halte-garderie ou d'une crèche.

C'est la première étape du système scolaire français, elle prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

C'est un lieu de socialisation, d'éducation et d'apprentissage.

Sa fréquentation régulière dès la petite section est obligatoire depuis septembre 2019.

La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'entrer dans les apprentissages pour affirmer et épanouir leur personnalité.

HORAIRES À L'ÉCOLE MATERNELLE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h30	école	école	école	école	école
11h30 - 13h20	interclasse	interclasse	interclasse	interclasse	interclasse
13h30 - 15h	école	école	centre de loisirs	école	école
15h - 16h30		TAP			TAP
16h30 - 18h30	goûter	goûter		goûter	goûter

INSCRIPTION EN MAIRIE *

Temps Scolaire

INSCRIPTION CAISSE DES ECOLES

Repas

INSCRIPTION SUR PARIS FAMILLES

Temps Interclasse - TAP - Temps Goûter

Les enfants sont en classe :

- de 8h30 à 11h30 tous les jours de la semaine
- de 13h30 à 15h le mardi et le vendredi après-midi
- de 13h30 à 16h30 le lundi et le jeudi après-midi

En dehors de ces horaires, les équipes d'animation sont présentes pour encadrer les enfants et leur proposer des activités sur les temps périscolaires.

* L'élève est inscrit dans l'école de secteur de son domicile (adresse de la résidence principale du représentant légal de l'enfant)

2 INSCRIRE MON ENFANT à l'école

à la
Mairie
de Paris
Centre

La campagne d'inscription dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre prochain aura lieu du 12 mars au 30 avril 2025.

Pour être inscrit à l'école maternelle, l'enfant doit avoir deux ans révolus.

Les inscriptions se font dans votre mairie.

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES PIÈCES DEMANDÉES)

- ! Justificatif de l'état civil de l'enfant : livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ;
- ! Justificatif de l'identité et de la qualité du père ou de la mère de l'enfant ou de son responsable légal : carte d'identité, passeport ou carte de séjour.
- ! Attestation du domicile du père, de la mère ou du responsable légal de l'enfant (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation)
- ! Attestation d'assurance du domicile en cours de validité, quittance d'électricité ou de gaz de moins de trois mois ou échéancier en cours).
- ! Prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour finaliser l'inscription

Une fois l'inscription en Mairie faite, appelez l'école pour prendre rendez-vous avec la direction et ainsi finaliser l'inscription de votre enfant en école maternelle.

3 INSCRIRE MON ENFANT à la restauration scolaire

à la
Caisse
des Écoles
de Paris
Centre

En ligne :
[www.espace-citoyens.net/
cdepariscentre](http://www.espace-citoyens.net/cdepariscentre)

La période d'inscription pour la restauration scolaire est ouverte du 15 juin au 15 septembre. Chaque année, l'inscription et le calcul du tarif sont à renouveler. Votre tarif est calculé selon vos revenus.

Comment s'inscrire ?

Sur internet via l'espace citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/cdepariscentre>

Au guichet, en Mairie de Paris Centre, Caisse des Ecoles (2, rue Eugène Spuller 75003) :

du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (pensez à apporter les justificatifs demandés)

Contact : cde-pcaccueilusagers@paris.fr

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- ! Acte de naissance de l'enfant ou le livret de famille complet (uniquement pour une première inscription).
 - ! Attestation CAF avec quotient familial de moins de 3 mois.
- Si vous n'êtes pas allocataire CAF, l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 des représentants de l'enfant.

4 INSCRIRE MON ENFANT au périscolaire

sur
Paris
Familles

Paris offre à chaque enfant les meilleures conditions de réussite pendant leur scolarité. Vous êtes invités à inscrire vos enfants aux activités périscolaires (études surveillées, goûters et centres de loisirs du mercredi après-midi) pour l'année scolaire 2025-2026 jusqu'au lundi 23 septembre inclus. Activités périscolaires : nouvelles modalités d'inscription

Vous pouvez inscrire votre enfant aux activités périscolaires sur le nouveau portail Paris Familles qui remplace facill' familles.

Un service numérique multi-activités vous permet d'inscrire votre enfant sur l'ensemble des activités périscolaires (temps du midi, temps d'activités périscolaires, temps du soir, centre de loisirs du mercredi, les tap).

L'équipe pédagogique : son rôle et ses fonctions (Éducation Nationale)

Le Directeur : Il assure l'organisation de la vie de l'établissement. Il occupe des fonctions pédagogiques car il est lui-même enseignant. Il conseille et coordonne l'action des maîtres. Enfin, il occupe des fonctions administratives : il est responsable de la sécurité des enfants, des locaux.

L'équipe enseignante est composée :

• **Des professeurs des écoles :** les « maîtres et maîtresses » qui assurent la transmission de contenus pédagogiques définis selon un programme national.

> *L'enseignant de la classe est l'interlocuteur privilégié des parents.*

• **Le réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté - RASED** - composé d'une psychologue scolaire et de professeurs des écoles spécialisés. **Les AVS :** Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et AVS/CUI-CAE, ces personnels de l'Éducation nationale aident les élèves en situation de handicap à vivre leur scolarité au mieux.

Les autres personnes avec lesquelles vos enfants seront en contact (commune)

• **Le Responsable Éducatif Ville (REV)** en concertation avec le directeur d'école organise et gère avec son équipe d'animation, dans le cadre de leur projet Pédagogique Périscolaire, l'accueil et la prise en charge des enfants durant les différents services péri et extrascolaires (interclasse, TAP, C.L le mercredi A.M, Goûter récréatif, C.L pendant les vacances scolaires)

• **Les Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ASEM)**, assistent les enseignants au sein de la classe, assurent l'entretien des locaux avec les AREM/ATEM, l'animation de l'interclasse et les TAP avec les animateurs.

• **Les animateurs de la Ville de Paris** assurent l'encadrement et l'animation des différents services péri et extrascolaires (interclasse, TAP, C.L le mercredi A.M, Goûter récréatif, C.L pendant les vacances scolaires)

• **Le personnel du service médico-social :** L'assistante sociale intervient et procède à l'évaluation des situations qui lui sont signalées dans le cadre de la protection de l'enfance et de la prévention.

• **Les gardiens de l'école :** ils assistent le D.E ou le REV pour le contrôle des entrées ou sorties

• **Les Agents Techniques des Écoles Maternelle (ATEM) et Les Agents de Renfort des Écoles Maternelle (AREM)**, s'occupent de l'entretien des locaux et des différents espaces de l'école (cour, salles communes, hall...). L'AREM aide également les animateurs pour l'hygiène des enfants pendant les TAP et le goûter.

• **La Caisse des Écoles :** à Paris, la restauration scolaire est assurée par les Caisses des Écoles qui gèrent la restauration scolaire des enfants et notamment les tarifs dégressifs. Au-delà de cette activité, la Caisse des Écoles propose également des séjours de vacances aux enfants.

Glossaire

TPS : Toute Petite Section

PS : Petite Section

MS : Moyenne Section

GS : Grande Section

REV : Responsable Éducatif Ville

Les ASEM : Agent Spécialisé des Écoles Maternelles

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Cochez quand c'est fait !

• Inscription école

• Inscription restauration

• Inscription périscolaire